FRC.1
8544

SUR LES INSTITUTIONS SOCIALES;

PAR J.M. COUPÉ (de l'Oise).

Imprimé en vertu du décret du 25 vendémiaire.

Quid leges sine moribus.....?

JE présente à la suite de la grande discussion sur la constitution de la République française, ces idées que je me suis formées sur les institutions sociales. (1) Cette matière doit en faire naturellement une partie importante.

(1) Je paie l'obole de ma contribution ; en soumettant cet essai à mes collègues, j'espère leur indulgence : cette matière

THE NEWBERRY LIBRARY

La partie légale de la constitution d'un peuple est bien la règle qui prescrit, le frein qui dirige ; & ce n'est pas tout quand elle a été dictée par les principes en général : il n'importe pas moins qu'elle cadre encore en particulier sur son caractère, sur ses inclinations morales, & qu'elle soit fondue dans ses actions journalières.

Les lois arbitraires sont communes dans l'histoire du monde : celles qui ont été faites pour le seul avantage de l'homme sont rares.

C'est pour lui seul que nous méditons tous ici.

Arrêtons d'abord nos regards sur ce qu'il est par sa nature ; sur ce qu'il a été par les siècles & les révolutions, & voyons non plus ce qu'il devoit être, mais ce qu'il peut être actuellement.

§. I.

De l'homme physique.

L'homme s'est élevé au-dessus de lui-même. Il n'est plus cet être brute, (1) tel qu'il a d'abord erré sur la

---

demanderoit à être méditée de suite & dans le silence ; ils auront égard à la hâte & à nos interruptions journalières.

Je ne sortirai point de tout ce qui est facile & autour de nous ; je desire arriver à quelques idées saines & précises : sur une seule idée juste repose souvent un grand nombre de vérités.

Je m'estimerai heureux s'il s'en trouve plusieurs de semblables dans cet écrit.

Je me consolerai même des erreurs qui pourroient s'y trouver involontairement, si elles peuvent donner lieu à quelques esprits supérieurs de mieux traiter cette importante matière.

(1) Cette matière demande à être traitée dans le sens le plus large & le plus absolu ; j'espère que personne ne m'inculpera d'envisager quelquefois l'homme sous le même point de vue qu'auroient fait Aristote & Pline.

terre parmi les rochers & sur les arbres, tel qu'il a apparu aux autres animaux, ayant à côté de lui les espèces procaces des singes, ayant comme eux une stature gravillante & des mains prenantes, le corps fauve, la tête hérissée d'une chevelure éparse & flottante, le visage offusqué d'une barbe plus rude & plus touffue encore, &, sous cette épaisseur, des yeux scrutateurs & perçans.

L'homme s'est réuni en société, s'est habillé, s'est formé un langage; il a communiqué ses idées, a inventé les arts, a etendu sa puissance; il s'est élevé, par la raison, au-dessus du reste des animaux: il a mérité enfin de posséder la terre.

Ce n'est plus l'animal qui paroît à nos yeux; c'est l'homme élevé, façonné par lui-même (1).

Mais sous l'homme des cités, l'animal existe toujours; c'est-là où nous devons nous connoître d'abord (2).

Nous avons à examiner également & l'homme de la nature & l'homme factice.

II.

De l'homme moral.

Jusqu'à douze ou quinze ans l'homme est ingénu, probe & sincère.

---

(1) Les moralistes ont toujours bien distingué l'homme institué, l'homme raisonnable, & l'homme livré à la fougue, au désordre de ses sens. Fontenelle disoit qu'il sembloit formé de pièces rapportées; & les mythologistes, qu'il avoit été créé dans l'yvresse des dieux.

(2) Il nous sera aussi utile de nous le rappeler, qu'il le parut à ce modeste Savoyard, devenu riche, d'avoir conservé ses sabots & de les montrer à ses enfans.

Si sa vie eût été bornée à cet âge, il seroit demeuré naïf & bon (1).

En avançant en âge, son ame, comme son corps, prend un autre caractère, & l'homme de quarante ans n'est plus l'homme de douze.

Les circonstances, allumant ses passions encore plus que leur propre foyer, lui donnent de la perversité.

Par-tout où il est sans irritation, sans contrariété, sans dangers, sans besoins urgens, il se montre sociable & juste.

Il y a dix mille ans comme aujourd'hui, dans le climat de l'Asie comme dans nos hameaux solitaires, les hommes étoient simples comme leurs bestiaux, lorsqu'ils étoient sans troubles & sans mauvais exemples.

Mais par-tout où ils sont resserrés & multipliés, où leurs intérêts se trouvent aux prises, ils deviennent turbulens & dépravés.

Les anciens temps, dont nous avons communément une opinion favorable, nous prouvent cette triste vérité; & les tableaux qui nous restent de quelques-unes de leurs époques, nous paroissent encore plus affligeans que tout ce que notre siècle présente à nos yeux (2).

Dans une grande passion l'homme est le plus pervers comme le plus terrible des êtres. Ce n'est plus un animal ordinaire, c'est une furie sans foi, sans pudeur,

---

(1) Il seroit aussi demeuré confondu avec le cheval & le cerf, & n'auroit point acquis sur eux de prééminence.

(2) *Insaniæ plenas vigilias habentes, neque vitam, neque nuptias mundas jam custodiunt; sed alius alium per invidiam occidit, aut adulterans contristat: & omnia commixta sunt, sanguis, homicidium, furtum & fictio, corruptio & infidelitas, turbatio & parjurium, tumultus bonorum, Dei immemoratio, animarum inquinatio, nativitatis immutatio, nuptiarum inconstantia, inordinatio mœchiæ & impudicitiæ.....*

SAPIENTIA, cap. 14.

ſans pitié, ſans raiſon, un monſtre exterminateur & à exterminer (1).

Qu'ils ſont coupables ceux qui jettent leurs ſemblables dans ces déplorables frénéſies !

III.

De l'homme en ſociété.

Tout animal ſe ſent porté naturellement vers ſon ſemblable ; il s'en approche avec confiance, il s'y trouve plus content & plus fort.

Voyez dans les airs comme dans les eaux, dans les champs, dans les bois, les animaux de la même eſpèce ſe réunir, aller, ſtationner ou paître enſemble.

L'homme s'eſt réuni de même dans tous les temps & dans tous les climats, avec ſon ſemblable.

D'abord il formoit des familles, des petites ſociétés, des peuplades patriarchales, enſuite des nations.

Alors commença l'état violent de la ſociété, la réaction formidable de toutes les paſſions, la dépravation, la perverſité.

Les plus ambitieux, les plus impudens prennent l'empire ſous toutes ſortes de titres, & ſe coaliſent pour établir la domination du plus fort.

Toute perſonne bonne & probe prend patience & endure. La vertu n'eſt pas une chimère, comme l'a dit Brutus dans ſon déſeſpoir ; mais il a toujours été vrai de dire qu'elle eſt ſouvent obligée d'aller s'enſevelir dans le ſilence & les déſerts, juſqu'à ce qu'il paroiſſe, comme

(2) *Homo ferociſſimum animal ſibi.* SÉNEC.

un dieu descendu du ciel, un législateur philanthrope, & qu'il soit secondé par des circonstances favorables.

IV.

Origine des lois.

Le philosophe qui parcourt l'histoire & tout le théâtre des nations, s'arrête attentivement sur quelques traits subsistans çà-&-là de l'état de l'homme avant les lois positives; & l'observateur qui le veut étudier s'écarte des cités & le cherche dans la profondeur de ces solitudes âpres & sauvages qui retracent sa première rareté sur la terre, ou ces retraites dans lesquelles il se tenoit à l'abri des bêtes féroces.

C'est-là où il se trouve tel qu'il est, sans influence, & lui-même avec son propre caractère; conduit par le bon sens, l'équité naturelle & la probité; paisible au milieu de la confiance commune, libre par la réciprocité des égards, soutenu par l'assistance mutuelle, content dans la simplicité de ses besoins & de ses biens.

A cet aspect, l'ame remonte à une réflexion bien consolante: tout animal, sorti des mains de la nature, a reçu tout ce qu'il lui faut d'intelligence & de moyens pour subsister heureusement à sa manière & selon sa convenance.

Un cerf, un écureuil, qui se sont perpétués jusqu'ici au milieu du cours des siècles & des vicissitudes des climats, en ont donné la preuve.

L'homme n'a pas été moins bien organisé pour cette fin, & il n'avoit pas eu besoin de la sagesse de l'homme pour venir au secours de la nature.

C'est parce qu'il s'est écarté d'elle & qu'il a cessé d'entendre sa voix, c'est parce que la multitude des na-

tions eſt maintenant en réaction inteſtine contre elle-même, & au milieu du tourbillon inſenſé de toutes les paſſions, qu'il faut que des hommes ſages, & trop ſouvent des deſpotes, lui donnent un gouvernement, une conſtitution, des lois écrites & juſqu'à une morale.

V.

Du légiſlateur.

Tout le travail du légiſlateur eſt de réſiſter au déſordre actuel des ſociétés, aux mouvemens déſordonnés de tant de paſſions qui s'y ſont élevées, & dont la cauſe ne finira point.

Son objet eſt de faire la triſte étude des excès & des vices, de retenir les vertus qui fuient devant eux, de rappeler, de conſolider les principes qu'ils offuſquent ou qu'ils entraînent dans leur débordement.

Si malheureuſement ils n'étoient plus ſentis, il doit comprendre toute la difficulté de tenir le gouvernail; il auroit à faire plus que la nature elle-même, à gouverner dans le déſordre, & à régir une multitude déſorganiſée.

Le légiſlateur véritable ſe garde bien de croire qu'il puiſſe donner à l'homme ce qui lui manque, ou le rendre différent de lui-même, de ce qu'il eſt par ſes ſens, ſes organes, ſes beſoins & les impreſſions de tous les objets qui l'environnent.

Les conformations factices ne tiennent pas ſur les caractères, & trop ſouvent elles les défigurent.

Il faut, à l'exemple de Deſcartes, débarraſſer l'ouvrage de la nature de toutes ſes accrétions factices, remonter aux temps de ſon origine, le chercher avant ſes altérations & dans ſa plus grande ſimplicité.

Il n'eſt pas moins important enſuite d'obſerver tout

ce qu'il eſt devenu dans la ſociété & ſous les cauſes variées des ſiècles, des lieux, des beſoins, des habitudes. L'homme des cités n'eſt pas celui des champs ſolitaires, l'habitant du Groëland n'eſt pas celui de l'Afrique ou de l'Inde.

C'eſt au milieu de ces effets néceſſaires, & avec ce caractère donné, qu'il faut le gouverner; il faut le rendre heureux avec ſes affections & tel enfin qu'il ſe préſente. S'il étoit herbivore ou ictyophage, il faudroit le diriger d'après ses goûts & ses propenſions.

Ce ne ſont point des tables nouvelles qu'il faut faire; il ſuffit de reproduire, de réparer les tables oblitérées du cœur humain lui-même.

Il s'agit moins d'imaginer des lois pour multiplier les circonſcriptions, comme font les deſpotes, que d'étudier le caractère du peuple à qui elles ſont deſtinées.

Ce ſont moins les réglemens, les ordonnances, qui impriment le mouvement politique, que les reſſorts naturels que l'on a ſu mettre en jeu & bien diriger.

Le grand œuvre du légiſlateur eſt de concilier la liberté de tous avec de juſtes limites pour chacun, de conſerver au corps politique toute l'action qui vivifie, en le préſervant de celle qui nuit; de protéger enfin les intérêts de tous, & de ſavoir les réunir à l'intérêt commun.

VI.

Des lois écrites.

Au milieu des mouvemens & des paſſions d'une multitude qui ſe froiſſoit, il a fallu retracer les principes naturels affoiblis dans les cœurs, les énoncer, les pro-

clamer à tous, les poſer comme les points fixes & les fondemens de l'ordre comme de l'intérêt commun.

Dans un hameau ſolitaire, les règles de la ſociété ſont ſimples comme ſes habitans; elles ſe réduiſent à quelques chefs qui ſe préſentent d'eux-mêmes. La sûreté des perſonnes, le droit de la propriété, l'invariabilité des conventions, les mariages, les ſucceſſions, & ſouvent tout conſiſte en uſages & en coutumes.

Il n'en eſt pas de même dans de grandes ſociétés; les beſoins comme les abus ſont en plus grand nombre: il a fallu écrire & préſenter des tables.

Celles des anciens légiſlateurs étoient ſimples & conciſes: « Tu ne tueras point, tu ne voleras point, tu ne tromperas point. » C'étoit la promulgation des points principaux de ſociabilité; toutes les conſéquences en étoient aiſément apperçues & ſenties.

Dans les grandes ſociétés encore les lois ſe ſont multipliées non pas ſeulement comme règles & avertiſſemens, mais elles ſont devenues un art du gouvernement; elles ſe ſont élevées comme un vaſte édifice de domination, un empire enfin que partagent tous ceux qui y ſont aſſociés, & qui, comme celui de tous les corps, tend partout à s'étendre.

Voilà quels étoient les abus d'une choſe auſſi ſacrée que les lois, lorſque notre révolution eſt arrivée.

Sans doute, les abus ſeront corrigés dans la légiſlation de notre République; la partie dominatrice ſera éloignée d'un code libre, & nos tables ne préſenteront que la loi ſimple & majeſtueuſe qui dirige & qui protège.

L'homme des hameaux y lira le petit nombre de points qui peuvent le concerner, & qui ne ſe ſont jamais effacés de ſon cœur.

L'habitant des villes y trouvera en outre les articles devenus néceſſaires parmi les paſſions, les intérêts & les genres d'affaires différens.

Le corps politique entier y trouvera un enſemble de règles qui établiront l'ordre pour tous les degrés de la ſociété, & qui lui maintiendront une conſiſtance ferme & la vigueur qu'il doit avoir contre les efforts des vices & de la perverſité.

Nos tables ne ſeront plus l'arme du deſpotiſme, l'appui des abus, l'inſtrument de l'expoliation, mais l'autorité ſacrée ſur laquelle repoſeront les droits des citoyens & la liberté nationale.

VII.

Sur les inſtitutions.

Les lois écrites ſont ſimplement extérieures, & elles ſont écrites parce qu'elles ne ſont plus bien préſentes à tous les cœurs.

C'eſt là où il importe de les rétablir : & c'eſt en formant l'homme par des actes répétés, en l'inſtituant par la pratique même qu'on le fortifie dans les propenſions louables de la nature, & qu'on le remet dans les ſentiers qu'elle lui avoit tracés.

Nous ne nous propoſerons pas ſans doute de façonner un homme comme on dreſſe un cheval, un arbre, & de l'aſſujétir comme eux à telle habitude, à telle contenance; ce ſeroit établir notre empire à la place des diſpoſitions naturelles.

Nos moyens n'étant qu'artificiels, ſeroient temporaires devant une cauſe dont l'action eſt irréſiſtible.

Que la main ſe retire, la branche s'élance; l'animal reprend ſes mouvemens ſpontanées, & le cours des élémens ſuit ſa marche éternelle.

Nous n'avons pas de meilleures formes à donner à

l'homme que de le rendre ce qu'il peut être entre la nature & la societé : & c'eſt ce que le légiſlateur doit d'abord examiner.

On a dit avec la plus grande facilité, inſtituer une nation !

Sans doute on parvient à inſtituer des enfans (1) : on enregimente, on coloniſe une portion d'hommes, on forme la petite commune de Sparte.

Mais inſtituer en maſſe une nation entière, vieille & façonnée par tant de ſiècles, au mil'eu de toutes les paſſions & réactions ſociales, c'eſt une entrepriſe bien différente.

Rendez donc limpides les flots d'un torrent qui roule toutes les eaux d'un orage, ou mettez en eſpalier le chêne des forêts, le ſapin des montagnes.

Qu'eſt-ce que l'on peut faire à cet égard ? Voilà l'état de la difficulté. Analyſons nos idées.

VIII.

Nous avons moins à inſtituer qu'à débarraſſer l'ouvrage de la nature.

Inſtituer une nation, & même un homme ! mais la nature ne l'a donc pas fait ?

Cette mère attentive & ſage qui a aſſuré & combiné ſur le cours des élémens, l'exiſtence & la conſervation du plus foible inſecte, & le fait conſtamment perpétuer de ſiècle en ſiècle, de climat en climat, au milieu de ſes ennemis & de ſes dévorateurs, auroit elle laiſſé

(1) Et ſouvent pour un temps ſeulement.

quelque chose à desirer pour l'homme qui maintenant remplit toute la terre ?

Il faut donc ajouter à son ouvrage ou le réformer ? Gardons-nous d'une entreprise aussi peu réfléchie, & entendons mieux ce que nous voulons.

L'ouvrage de la nature a été sagement constitué ; débarrassons-le seulement des vices & des abus qui le pervertissent & le déshonorent.

Revenir à la nature, voilà notre sagesse. La délivrer du barbarisme des institutions & des vices, revenir aux principes évidens & au petit nombre de lois simples sur lesquelles est fondée l'existence des êtres : voilà notre législation.

Nous ne voulons être ni imposteurs, ni despotes, ni esclaves ; nous voulons être hommes.

Sachons reconnoître l'homme tel qu'il doit être : & il importe également de le considérer tel qu'il est devenu sous l'effet des siècles, des climats & plus encore de ses propres vices, tel enfin qu'il est par tout ce qui l'environne.

I X.

Etat de l'homme sous les diverses causes données des siècles & des climats.

Il y a long-temps que ce globe est habité ! combien de générations y ont levé la tête un instant & sont retombées dans son sein !

Combien de fois leur substance a-t-elle repassé dans de nouvelles pour y retomber de même !

Il y a long-temps que l'homme y a été placé (1) ?

---

(1) Sans parler ici, comme certains auteurs, d'une autre

Il s'eſt répandu par-tout ; il a paſſé ſous tous les ſiècles ; il a habité ſur tous les points du globe, ſur les ſommets du Taurus & des Andes, dans le beau climat de l'Inde & ſur les côtes ſauvages de Thulé (1).

Long-temps muet d'abord & ſans arts, il a vécu parmi les rochers, dans des cavernes ou ſous des huttes ; il s'eſt nourri de fruits ou de chaſſe ; il a marché nu ou couvert de peaux, il a habité une cabane ou Memphis.

Il a été diſperſé ou en aggrégation, nomade ou agriculteur, ſédentaire ou marchant en troupes, indépendant ou poſſédé par des maîtres.

Sous tant de ſituations, ſon caractère, ſes facultés ſe ſont développées dans tous les ſens poſſibles : tour-à-tour il a été malheureux & dépravé : ou rendu à lui-même, à la ſolitude, à la paix, il eſt revenu à ſa ſimplicité première.

Il naît phyſiquement le même par-tout ; il ne devient diſparate que par les circonſtances. Par-tout où ſe rencontrent les mêmes cauſes, il peut devenir & a toujours été le même, ſoit en bien, ſoit en mal.

Nous retrouvons de nos jours l'innocence (2) & la

---

ou peut-être de pluſieurs eſpèces d'hommes différentes, dont on a cru retrouver des veſtiges, ſupérieures en ſtature, en intelligence, à notre eſpèce actuelle, comme nous le ſommes aux nègres, & ceux-ci aux ourangs-outangs.

(1) Les oſſemens d'éléphant, trouvés en Sibérie & au Canada, annoncent auſſi que les différens climats ont parcouru toute la circonférence du globe.

(2) Elle habite en général nos campagnes écartées, & encore avec ſon premier langage parmi les bruyères de l'Armorique & les rochers des Baſques.

Sous leur rudeſſe, & tels qu'ils ſont, je reconnois mes frères ;

vigueur antique, comme nous voyons dans l'antiquité les tableaux des plus affreux désordres.

X.

Corrections des législateurs.

Le but de ceux des hommes sensés qui vouloient le bien de leurs semblables, celui des législateurs devoit

---

je me repose avec attendrissement à côté d'eux, & mon cœur se mêle avec les leurs.

Pons habitans des coteaux, des bocages solitaires, vrais hommes! qui, au lieu des rumeurs insensées, des orages politiques, n'entendez que les voix de vos troupeaux, celles de vos enfans; vous qui êtes libres sous tous les gouvernemens & parmi les nations corrompues, comme les animaux sauvages, à l'écart des fréquentations de l'homme : habitans des Pyrénées, des Alpes, des Cevennes, du Jura, des Vosges, des Ardennes, conservez un appanage que le luxe & la cupidité ne vous disputeront point, vos durs travaux, vos alimens agrestes.

Voyez avec pitié une multitude courbée sous le joug de l'esclavage et des vices, effrayée des mœurs fortes & de la vie trop austère de la liberté.

Tandis que l'espèce des cités s'énerve & se consume, survivez parmi vos rochers pour conserver l'homme. Si votre exemple ne peut régénérer la masse des peuples, que le type du genre humain se retrouve du moins sous vos toits rustiques.

Qu'ils en soient le conservatoire, comme l'étoient autrefois la Germanie & le Nord, quand l'empire romain dégénéroit & se consumoit, comme l'est encore, & comme l'a toujours été le sol sauvage de la Tartarie.

Agriculteurs, bucherons, pasteurs, hommes champêtres, soyez de plus, avec vos mœurs simples, l'école des législateurs, & fournissez toujours aux tableaux immortels des Tacite, des Gesners.

être toujours de rétablir l'ordre naturel, d'assurer le bien-être social dans la situation où ils se trouvoient, & de se composer sur elle.

C'étoit beaucoup d'observer, de savoir bien suivre les circonstances, & d'en tirer un parti sage; ils auroient pu s'en tenir là : c'est presque toujours ce qu'il faut.

Mais la plupart y mêlèrent leur goût propre, leur esprit: ils étoient trop souvent semblables à ceux qu'ils vouloient conduire : plus souvent encore il y en eut qui voulurent les asservir.

Parmi tant de règles & d'institutions, il y en eut peu qui fussent dirigées vers la véritable dignité de l'homme, & consentanées à la belle simplicité de sa naissance.

La plupart étoient amenées par les préjugés, les goûts, les usages du temps, & elles finissoient avec eux.

Ces modifications artificielles ne sont que des législations hétérogènes, de nouveaux accidens qui se mêlent aux effets des circonstances, des climats, & ne font que compliquer le chaos de la sociabilité des nations.

Les nations modernes en général se laissent aller au torrent des siècles, à la mollesse des vices; (1) & les di-

---

(1) Il est une tendance naturelle à laquelle l'homme se livre insensiblement.

Indépendant & seul, il se conduit lui-même : mais rassemblé en multitude, il s'abandonne volontiers à des chefs & s'en repose sur eux. Il leur laisse l'attention fatigante du gouvernement; il lui est plus facile d'obéir.

Une famille vit sans souci, sous la prévoyance de ses père & mère.

Cet abandon est tout simple; c'est la douceur de l'insouciance, encore plus que la force, qui a formé les empires. Les climats, sur-tout, dont la mollesse fait le caractère, ne sauroient avoir d'autre gouvernement.

verſes ſociétés ne diffèrent à cet égard que dans le plus ou le moins de corruption de leur gouvernement.

L'antiquité ſe montroit plus rigoureuſe, & faiſoit plus d'efforts pour ſe défendre & ſe retrancher contre la dépravation. Des nations s'étoient ſoumiſes à la vie la plus dure, à la légiſlation la plus ſévère, pour pouvoir ſoutenir la qualité d'hommes & maintenir leur liberté.

On en a vu repouſſer avec courage les cauſes dépravantes du dedans en renonçant aux attraits des richeſſes, au luxe corrupteur, aux délices de la vie, & prévenir encore les cauſes contagieuſes du dehors en s'iſolant.

Ces meſures rigoureuſes leur paroiſſoient auſſi néceſſaires qu'il l'a paru de bâtir la grande muraille de la Chine, celle des Pictes, ou de nous garantir de la peſte.

Ces efforts généreux prouvent le prix qu'elles avoient mis à leur liberté : ils pouvoient ſe ſoutenir tant qu'elles étoient épriſes de ce ſentiment ſublime ; mais la nature ſeule, ſi l'on n'y prend garde, ne comporte pas éternellement cette contention.

L'amoliſſement inſenſible s'eſt introduit parmi ces inſtitutions rigoureuſes ; les caractères ſe ſont détendus ; le torrent commun a repris ſa pente : l'Egypte, la Crête, Sparte, ſont rentrées ſous le cours phyſique du temps & du climat.

Tel eſt le ſort des légiſlations les plus fortes, & peut-être de celles là plutôt que des légiſlations molles & vicieuſes. Les peuples retombent aiſément d'une ſituation forcée ſous le courant des cauſes phyſiques & morales qui les entraînent (1).

(1) Il eſt pour chaque nation un réſultat conſtant & inévitable, où l'amène inſenſiblement ſa tendance ſociale.
Sans recourir aux Egyptiens, aux Indiens, aux Athlantes,

XI.

De la vraie législation.

Le plus sage législateur n'est pas celui qui voudroit crétiser ou lacédémoniser les hommes, mais celui qui commence par bien connoître ce que comporte leur ca-

---

voyons les renseignemens qui nous ont été conservés sur nous-mêmes.

Au temps où les historiens qui nous restent ont observé la Celtique, la civilisation étoit déja bien loin de son origine; elle a été prise dans un point de l'immensité du temps, & elle présentoit ce qu'elle doit être éternellement en France, à quelques vicissitudes & nouveautés près.

Elle avoit cette forme républicaine par laquelle toute société a dû commencer; mais elle étoit plus ou moins altérée dans chaque cité; les abus y étoient prononcés & mis en constitution.

Il s'étoit établi une différence individuelle entre les hommes: l'opulence avoit par-tout l'autorité.

Il s'étoit élevé des ordres, c'étoient eux qui tenoient les assemblées; le peuple, insouciant & dédaigné, n'avoit plus le droit d'y assister.

Il existoit des despotes, des hommes puissans qui étoient parvenus à avoir à-peu-près le droit de vie & de mort sur lui, & ils croyoient lui accorder beaucoup en l'admettant sous leur clientelle.

Dans quelques cités il étoit défendu au peuple de parler des affaires publiques; l'on étoit même obligé de porter aux magistrats seuls les nouvelles du dehors, sans en pouvoir parler à d'autres.

Cette police inquisitoriale n'annonce que trop l'antiquité de

ractère national & leur position; qui considère que le tempérament d'Otahity n'est pas celui de l'Islande; qui sans vouloir nous élever à une perfection forcée, laisse aux causes permanentes leur cours nécessaire, & s'attache à en détourner les sources des abus; qui enfin conserve le bon usage de ce que la nature a voulu, en

---

la société dans les Gaules : ces effets indiquent la même chose par-tout, & ils en attestent le degré comme la courbure & les rides attestent la vieillesse du corps.

A cette même époque les Germains paroissoient un peuple plus récent dans sa rudesse encore & sa férité naturelle ; & les écrivains élevés au milieu des vices de Rome & de la Grèce, se plaisoient, se consoloient à peindre ces heureux rudimens de la société.

Cependant la société germanique n'étoit pas non plus à sa naissance; elle étoit au degré où la tenoit son genre de vie agreste & l'état de son climat.

Ce qui prouve qu'elle étoit ancienne, sont ses institutions réfléchies & motivées sur une longue expérience.

« Agriculturæ non student.... Neque quisquam agri modum » certum aut fines proprios habet; sed magistratus ac principes » in annos singulos gentibus cognationibusque hominum qui unà » coierunt quantùm eis, & quo loco visum est, attribuunt agri, » atque anno post aliò transire cogunt.

» Ejus rei multas afferunt causas; ne assiduâ consuetudine » capti studium belli gerendi agriculturâ commutent : ne latos » fines parare studeant, potentioresque humiliores possessionibus » expellant : ne accuratius ad frigora atque cestus vitandos » ædificent : ne qua oriatur pecuniæ cupiditas, quâ ex re fac- » tiones dissentionesque nascuntur : ut animi æquitate plebem con- » tineant, cùm suas quisque opes cum potentissimis æquari » videat ». Cesar, lib. VI.

Ces peuples avoient déja reconnu toutes ces causes dépra-

donnant à l'homme de l'Arabie des goûts qui diffèrent de ceux de l'homme de l'Allemagne.

Nous devons être par notre ſol & notre ſubſiſtance agriculteurs, ouvriers, commerçans, ſoyons-le, tout cela eſt excellent en ſoi.

Les aiſances, les douceurs de notre climat ſe préſentent à nous, jouiſſons-en : ce n'eſt pas à tous ces avantages que nous devons nous refuſer, c'eſt contre les abus ſeuls que nous devons nous mettre en garde.

Toujours la Celtique ſera la Celtique (1), comme la

---

vantes & leurs effets moraux ; ils y avoient oppoſé le remède & le préſervatif par ces ſévères inſtitutions.

Elles n'eurent pas plutôt ceſſé, que tous les effets indiqués ci-deſſus, & qu'ils connoiſſoient bien, ſe ſont manifeſtés, & ont changé du tout au tout les nations germaniques & l'état du pays lui-même.

Il en étoit de même de l'Eſpagne & d'Albion ; elles étoient couvertes de population ; & elle y étoit ancienne, puiſque la guerre avoit ſa tactique, ſes chars de combat, ſes chevaux de friſe ſous l'eau, &c.

Elles avoient leurs arts, leur navigation, leur métallurgie, & tout cela étoit au point qui convenoit au pays & aux beſoins des habitans.

Il en eſt de même des peuples de la Grèce & de l'Italie, de tous ceux que l'hiſtoire ou la navigation moderne nous ont fait connoître.

Sans doute il a lui par-tout & à différentes époques des momens d'illuſtration civile & induſtrielle ; les fables même qui en reſtoient en étoient la preuve : mais, par les événemens & les circonſtances, l'homme retombe à cette meſure commune de civiliſation que comporte ſon intelligence ordinaire, ſes beſoins & l'état du pays.

(1) Depuis que les hommes ſe ſont réunis en peuplades,

Nigritie ſera la Nigritie. La ſociété eſt toujours comme le climat ; il lutte contre les inſtitutions adventices & forcées, comme un fleuve lutte contre les ouvrages que

---

il s'eſt formé au milieu de chacune un certain fonds d'expérience, d'imitation & de lumière ſociale.

La néceſſité d'abord, l'intelligence enſuite amènent naturellement l'induſtrie au point qui ſatisfait aux beſoins.

Quelqu'un par goût, par talent particulier, d'autres enſuite par l'exemple peuvent s'élever davantage ; c'eſt alors une application & une étude qui ont beſoin d'être ſoutenues : ſi elles ceſſent, l'homme retombe naturellement au dégré moyen entre le beſoin ſatisfait, & la fatigue d'aller plus loin.

1°. Les arts ſont des moyens que l'homme s'eſt donnés : ils ſont dans ſa main comme ſon activité ou ſa pareſſe.

La vie ſociale a fait éclore des inventions qui ſont devenues générales & que l'on n'a pas oubliées ; l'arc, la navigation, le feu, la métallurgie.

La découverte du feu a changé le ſort de l'homme ; celle de la métallurgie lui a acquis la puiſſance étonnante de tout façonner ou abattre : ſon application a dû être ſuivie, & il a fallu bien des ſiècles pour y parvenir.

Ce qui atteſte en même-temps combien ces découvertes ſont anciennes, c'eſt qu'elles ſont générales parmi les hommes. Partout où ils ont pu être diſperſés dans les mers immenſes & ſous les grandes révolutions du globe, on les a retrouvées faiſant uſage du feu, de l'arc, de la navigation.

La métallurgie n'a pas été également retrouvée par-tout ; ſoit qu'elle ait été poſtérieure à de premières ſubmerſions ; ſoit que les lieux n'aient pas préſenté de minerai.

Ces connoiſſances ſe conſervent par le dégré de ſimplicité & de facilité qui les met à la portée de tous : & elles demeurent ainſi à la meſure du beſoin & de l'induſtrie ordinaire juſqu'à ce que une intelligence ſupérieure, ou la direction de

l'on place dans ſon courant; ſa force eſt permanente; la main de l'homme eſt mortelle & paſſagère.

XII.

Baſe de la conſtitution françaiſe.

Aſſeyons notre conſtitution ſur ſa baſe naturelle; &

---

quelque gouvernement, les élève à une plus grande perfection.

2°. Le ſens & l'intelligence de l'homme ſont toujours meſurés ſur ſon organiſation.

Chaque nation encore a un dégré de lumière qui naît de ſon genre de vie, de la ſociété & des impreſſions du climat.

Le ſéjour de l'Inde ou de l'Egypte pouvoit être plus propre à l'eſſor de la penſée, que la plage de Thulé ou les neiges des Monts-Riphées.

Mais les ſciences n'étant que des acquiſitions particulières, & n'étan: pas un beſoin, elles ſont ſujettes à périr dès que le goût ou l'enſeignement ceſſe. Il n'en demeure que les inventions pratiques & populaires.

3°. La liberté, l'égalité qui, par la nature, appartiennent eſſentiellement à l'homme, ſe trouvent encore dépendantes des effets de la ſociété.

Au milieu d'une multitude, il ſe préſente des individus plus forts, plus actifs, des indolens & des foibles, des hommes plus intelligens, plus hardis, d'autres plus timides: voila le riche, le pauvre, celui qui commande & celui qui cède; enfin l'inégalité phyſique & morale.

Outre le plèbe, il y avoit des eſclaves dans la Gaule, il y en avoit dans la Germanie; on en a trouvé par-tout.

Quelques légiſlateurs ont eſſayé de réparer cette dégradation

elle eſt très-heureuſe. Sans imaginer des inſtitutions imitatives & factices, nous avons en nous-mêmes les plus favorables diſpoſitions.

Exiſte-t-il ſur la terre plus d'humanité, de généroſité qu'en France? Quelle nation eſt plus libre par caractère & de tout tems? plus amie de la juſtice, plus ſenſible à la gloire, à la vertu? Quelle autre eſt plus dévouée à

---

de l'homme; mais des corrections paſſagères ſont foibles contre tant de paſſions conſtantes & obſtinées.

On s'eſt trouvé ſouvent réduit à cette triſte néceſſité, de ſuivre & d'obſerver les paſſions impétueuſes & leur effet ſur la ſociété: on n'avoit ſouvent d'autre moyen contre elles que de diminuer le déſaſtre de leur marche, de rappeller le plus qu'il étoit poſſible, non pas à la nature entière, mais au dégré d'ordre compatible avec l'état du ſiècle.

4°. La légiſlation a toujours dû avoir pour but général l'intérêt commun & l'équité naturelle.

Toute ſociété a été d'abord réglée par des placites ſpontanés, des uſages preſcrits par le beſoin & l'avantage de tous.

Lorſqu'ils ont pu être oubliés, on les a écrits.

Telle a été la légiſlation des peuples ſimples & droits, dans leur état de liberté.

Mais la force, l'aſtuce, l'ambition ont auſſi dicté des lois, & cet empire a été le plus étendu.

Les paſſions ont germé par-tout, & preſque comme les plantes, à la température des climats & des circonſtances.

L'homme s'eſt trouvé diſparate avec lui-même, avec ſes ſemblables: il s'eſt abaiſſé, il s'eſt relevé ſous les accidens & les révolutions.

Sa poſition commune eſt à une certaine région où la nature & ſes vices ſe balancent.

Ainſi la civiliſation, la liberté, l'induſtrie, la légiſlation, le

la défenſe, au ſalut de la patrie ? & quelle autre a plus de motifs pour l'aimer ?

Quelle baſe ! que de biens ſont aſſis là-deſſus, à perpétuité & ſans effort !

Jamais légiſlateur n'a eu un ſujet plus heureux, & c'eſt bien ici où l'on peut appliquer cette obſervation de Monteſquieu. « Il y a des pays où la nature a tout fait, le légiſlateur n'a rien à faire. » Eſprit des lois, liv. 23, ch. 15.

Connoiſſons bien le caractère français, & comptons toujours ſur lui.

L'honneur, l'émulation lui feront toujours faire des prodiges, & quiconque ſaura bien employer ce reſſort, ſurpaſſera les plus célèbres légiſlations qui aient exiſté.

---

caractère & les mœurs d'un peuple tendent naturellement à ſe compoſer ſur les effets du pays, du genre de vie & des cauſes environnantes ; & ce réſultat doit ſe trouver toujours à-peu-près le même ſelon le cours moyen des choſes. Ce ſont les événemens, quelques hommes ſupérieurs ou la tenue du gouvernement qui communiquent leur impulſion & changent cette meſure.

Ce fut Lycurgue qui éleva les Spartiates, Minos les Crétois, Brutus les Romains, Annibal les Libiens.

Ce fut Pythagore qui porta ſon ſiècle à la morale & aux grandes idées des calculs & de l'harmonie des cieux, de la nature du monde & de la cauſe éternelle. Ce furent Deſcartes, Leybnitz, Newton qui donnèrent leur génie à l'Europe.

Ce fut Colomb qui ouvrit les mers aux navigateurs, les Tromp, les Ruyters qui y établirent l'empire de l'homme.

C'eſt enſuite le relâchement naturel, la pareſſe qui ramènent l'homme à la meſure commune des facultés ordinaires, des beſoins & du pays.

Cherchez dans toute l'hiſtoire les traits d'héroïſme qui viennent d'éclater de toutes parts, à l'envi, & dans l'obſcurité même!

Notre caractère eſt tel, qu'il n'eſt aucune nation qui ne déſire enfin s'approcher de nous, malgré nos défauts, on nous imite juſque dans nos modes & nos vices.

Le Français eſt prompt, mobile & ne ſauroit demeurer oiſif ou monotone. Voilà l'homme du climat depuis Céſar & au-de-là, juſqu'à nous & à toujours. Mais on peut faire le plus bel uſage de cette ardeur & de cette mobilité même.

Un gouvernement bien compoſé ſait le diriger, & ſans ſuivre toujours ſon impétuoſité, des hommes ſages ſont conſtans pour lui.

Le Français demande à jouir d'une certaine latitude franche; il n'en agit ordinairement que mieux. Il eſt flatté de cette confiance, & il la mérite (1).

Il ſait apprécier les choſes, & n'eſt pas toujours admirateur de la gravité ou des décorations.

Il ne ſauroit être eſclave ou ridicule.

L'expérience a toujours fait voir que les lois abſurdes ou tyranniques demeurent pour lui ſans effet. Mais il reſpecte les lois juſtes : on ſait avec quelle fidélité il obéiſſoit à ſes ſimples coutumes.

Le Français a toujours rendu hommage aux principes de l'éternelle équité : c'eſt ſur leur baſe immuable que nous allons établir nos lois : & dans l'univers il n'eſt

---

(1) Nous avons vu un ſimple fil ſervir ſouvent de barrière & de conſigne; & toutes les richeſſes du Jardin des Plantes demeurent intactes ſous la ſeule ſauve-garde d'un écriteau.

aucune puiſſance comparable pour les ſoutenir : toutes les forces des deſpotes ne ſont rien; & c'eſt devant elle qu'ils tombent déſarmés.

Voyez un ſeul individu obſcur, avec un principe, alarmer toute l'inquiſition, effrayer les Cours & les Rois : les Baſtilles, les cachots ne leur paroiſſent pas encore aſſez profonds pour l'enſevelir.

Voyez, lorſque l'on fait entendre les accens de cette voix éternelle, la lumière qui ſe répand dans les eſprits, & leur empire ſur les paſſions les plus orageuſes.

Les ambitieux, qui ont bien obſervé & ſaiſi où eſt la véritable puiſſance, ont ſenti la force prodigieuſe, la force unique des principes : ils en ont contrefait le langage, & c'eſt ſous ce maſque révéré que les ennemis de notre révolution ſe ſont préſentés ſucceſſivement pour la ſapper plus aiſément.

C'eſt ſur cette baſe, qui s'élève au-deſſus des paſſions & du temps, que doit s'aſſeoir majeſtueuſement une conſtitution qui fait notre attente, celle de l'Europe, & que nous avons méritée par tant de ſacrifices & de courage.

Que toutes nos lois ſoient dictées par les principes de la raiſon : elles ſeront ſimples (1), en petit nombre, ſacrées, inaltérables comme eux.

Qu'elles nous préſentent avec clarté nos devoirs envers la ſociété, & nos droits comme citoyens.

---

(1) Tandis qu'au milieu des grands empires ſe ſont multipliées les lois ſerviles & violentes, des lois douces & ſenſées on été le partage ordinaire des peuples reſtés près de la natnre.

C'eſt là où on les trouve plus ſouvent que dans le code des légiſlateurs.

Qu'elles ſoient notre règle, & non notre terreur.

Que l'autorité ſoit exécution & non domination.

Soyons par-tout protégés plutôt qu'enchaînés par l'ordre public.

Trouvons-y toutes les raiſons de l'aimer (1); & qu'il ſoit pour nous plus ſacré encore que notre intérêt propre.

Le régime républicain eſt facile & agréable (2), parce qu'il eſt ſimple & tout fondé en raiſon; parce qu'il n'eſt enfin ordonné que pour le bien du citoyen, & non pour l'empire des dominateurs.

XIII.

Inſtitutions.

Les peuples libres ont encore voulu ajouter à l'amour, aux motifs de leurs lois une détermination puiſſante, préparée par l'exercice des choſes mêmes, par l'inſtitution qui eſt une ſeconde nature; ils en placèrent la pratique dans les actes même de la vie, dans toutes les grandes impreſſions qui peuvent avoir lieu ſur le cœur humain.

Telle eſt l'idée que nous devons nous former des véritables inſtitutions. Ce ne ſont pas ſeulement des ſolem-

---

(1) *Fortis ut mors dilectio.*

(2) Le deſpote n'a jamais aſſez de lois. La véritable république met devant nous, comme a fait la nature, le bien & le mal; & en cela elle a fait toute notre légiſlation, indiquant à l'homme de bien ſon devoir, & au méchant la punition qui l'attend.

nités, des ſpectacles, des ſignes, des médailles ; ce ſont les actions même du corps politique en grand.

Peu de génies ont aſſez bien connu l'homme pour pouvoir identifier ſes actions avec ſes devoirs, & mettre en harmonie ſes paſſions avec ſes lois.

Il ne faut ſe propoſer d'autres inſtitutions que celles qui concordent avec la raiſon comme avec le caractère ; ce ſont celles-là qui ſont proſpères & ſe ſoutiennent.

Le phyſique de l'homme & les principes ſociaux ſont bien les mêmes par-tout. Mais le climat de la Sibérie & celui du Sénégal agiſſent différemment ſur lui. Le genre de vie le conſtitue différemment : les racines, les viandes boucannées des ſauvages, & la table de l'Europe ou de l'Aſie lui compoſent un ſang différent ; & ce ſont ces élémens qui forment le tempérament des nations.

Sur ces baſes données, il eſt des uſages qui demeurent les mêmes ; mais la communication, les goûts en amènent auſſi d'accidentels. Il faut ſavoir ſaiſir ce qui peut demeurer permanent ſur le théâtre des nations.

Si le monde ſe dépraye, il ſe perfectionne auſſi ſelon le concours des circonſtances.

L'édifice de Minos, celui de Lycurgue ſont tombés, & ne ſe retrouvent plus au milieu des débris du temps (1).

---

(1) Je ne vois qu'un légiſlateur qui ait ſu ſaiſir invariablement la nature humaine telle qu'elle eſt avec ſa meſure de raiſon & de vices, & ſon cours permanent.

Ses inſtitutions ſont un phénomène moral, elles ont réſiſté à

Si ces législateurs revenoient à-présent, on doit avoir une assez juste idée de leur sagesse pour croire que la législation qu'ils donneroient à leurs cités ne seront plus tout-à-fait celle qu'ils leur ont donnée autrefois.

XIV.

Les institutions anciennes peuvent-elles nous convenir?

Il se présente chez les anciens peuples de grands traits dignes de frapper les ames généreuses & d'être proposés à des hommes libres.

Le Spartiate a attiré l'admiration de son temps & de la postérité par une fierté mâle, & la magnanimité du caractère, par l'unique passion de la liberté, le mépris des douceurs de la vie, des richesses, de la vaine renommée, des sciences mêmes : par une vie probe & austère, une éducation dure & toute militaire, une intrépidité à toute épreuve, un petit nombre de lois non écrites, mais réduites en discipline, une ville sans murailles.

Mais cette attitude vigoureuse & grande étoit penible : des repas cœnobitiques, des mariages semblables à des rapts, des enfans communs, un isolement actif & passif des peuples voisins étoient des institutions forcées.

A côté d'elles se fait toujours entendre une voix secrète qui amollit enfin : on peut suivre les affections raisonnables de la nature, & jouir de leur douceur.

---

tous les événemens, aux révolutions de son pays, à celles encore des autres, à la conjuration des princes, à la proscription universelle, au torrent des siècles, à l'action de tous les climats.

Avec plus de ſimplicité, & non moins de grandeur d'ame, les Germains vivoient reſpectés & libres dans leurs forêts; & leur vertu mâle n'étoit pas ſeulement l'effet de la rudeſſe de la nature, mais d'inſtitutions fortes, dictées par une raiſon ſaine & fondée ſur une expérience réfléchie.

Leur aſſociation étoit la communauté républicaine ſous laquelle ils étoient tous égaux & libres; ils vivoient ſous les armes; leur éducation étoit dure & toute guerrière; leur gloire étoit dans le courage & la défenſe de la patrie; leurs mœurs étoient innocentes & probes; & l'étranger, en arrivant chez cette nation martiale & rude, la trouvoit encore humaine & hoſpitalière (1).

Les Celtes, au temps de Brennus & antérieurement, vivoient à-peu-près de même, & ſoutenoient ce grand caractère.

Amollis depuis, opprimés dans pluſieurs de leurs contrées, ils faiſoient encore la terreur des Romains, & ils alloient prêter leurs bras à toutes les armées du monde connu.

Les diverſes cités qui les compoſoient encore au temps de Céſar, rappeloient toujours la forme de leur antique république.

Leurs aſſemblées générales (2), le dogme de l'im-

(1) Le plus beau monument que les Romains nous aient laiſſé, celui qui honore le genre humain bien plus que leur domination & tant de batailles ſanglantes, ſont *les mœurs des Germains.*

(2) Celui qui y arrivoit le dernier étoit tué; & il ne faut pas oublier l'étroite ceinture qui puniſſoit le trop d'embonpoint contracté par l'inaction, la molleſſe ou la table.

mortalité pour ceux qui verſoient leur ſang dans les combats, en annonçoient l'eſprit, & cette ſublime penſée valoit ſeule autant que toutes les inſtitutions.

Il eſt des uſages de goût & de circonſtance qui paſſent; mais ces exemples ne paſſent point, ils ſeront toujours nos modèles.

Parmi tout ce que l'hiſtoire nous repréſente, nous laiſſerons les palliatifs, les foibles réglemens, les lois du préjugé ou de la violence, c'eſt le grand nombre; mais nous fixerons nos regards & notre eſtime ſur les inſtitutions ſaines qui conſervent pures la liberté, la dignité de l'homme & la vigueur de l'eſpèce.

XV.

Quelles inſtitutions pouvons-nous faire ?

Tout ce qui eſt d'un uſage naturel & raiſonnable peut avoir lieu parmi nous; il s'y établira, s'il ne l'eſt déja.

Ce qui ſeroit contre notre caractère n'y prendra jamais.

Nous cherchons des inſtitutions; mais faiſons d'abord oublier les erreurs, les abus de celles que le temps & les paſſions y ont introduites (1).

Tous les principes ſont au milieu de nous; ils ſont

(1) Au lieu d'éloigner les vices ſociaux, & de réſiſter aux penchans dépravateurs, notre ſiècle a ouvert ſes ſens aux enchantemens des ſyrènes, à la philoſophie du luxe, à toutes es délices des exotiques : il marche au milieu de voies de la

établis dans nos affections, & nous avons, ſans effort, plus que Sparte humanité, ſcience, induſtrie, aménité. (1)

Gardons-nous de vouloir travailler l'homme & le façonner : on ne l'a que trop déformé.

Préſentons-lui des motifs louables pour le déterminer à des actes utiles; que les lois les ſecondent; que l'habitude ſeconde les lois.

---

corruption générale, & trop d'hommes veulent y reſter : Lycurgue, les Germains ſont des barbares.

Sans fuir *au-delà des Sauromates*, ſans nous jetter à la mer pour nous ſauver à la nage, nous pouvons contre des vices funeſtes établir des barrières prudentes, des occupations louables & une honnête ſimplicité.

Nous voyons dans les campagnes, dans les villes même, ce tableau réaliſé par des hommes que le travail & la ſobriété rendent heureux.

Voilà les inſtitutions que nous pouvons tous embraſſer.

Si celles-là nous effraient, il n'y faut plus penſer : paſſons, comme nous pourrons, au milieu de cette dépravation incurable.

(1) Des hommes qui n'ont pas obſervé le peuple & qui le croient brute & obtus, ont beaucoup répété qu'il falloit le transformer, & lui enſeigner l'induſtrie, la morale, le ſens commun.

Mais où étoient les arts de la vie, l'agriculture, lorſque les grands étoient chaſſeurs & oiſifs? Où étoit la raiſon et le ſens-commun, lorſque les gens riches avec de belles éducations, étoient énervés & ridicules? Où étoit la juſtice, lorſque la plaidoierie embouilloit tout par ſes formes? Où étoient la vertu, la pudeur, lorſque le vice décoré, des courtiſannes faſtueuſes ſcandaliſoient tous les regards? Où étoient enfin la liberté, l'énergie au 14 juillet, & enſuite devant toutes les forces des rois coaliſés?

Tout cela étoit dans le peuple; & cet heureux fonds de la

La simplicité, qui admettoit des purifications, des usages funèbres ou matrimoniaux, n'existe plus. Les institutions ne doivent pas être simplement encore des courses, des jeux, des spectacles; mais une action générale, une vertu du corps social mise en habitude.

C'est toujours le plus près de nous que nous devons chercher le bien : il y est, & il ne sauroit être utilement pour nous que là; ailleurs il seroit inaccessible, & trop souvent sans fruit.

Je prendrai tout simplement nos institutions dans nos actions journalières & les plus communes : ce sera tout ce que nous faisons déja, rectifié dans ses abus & perfectionné par un esprit public sagement éclairé. Que le droit & la raison soient en exercice : le bon peuple français est toujours lui-même.

Première Institution.

La défense de la patrie.

Le service militaire est ailleurs un métier; en nous c'est une occupation agréable, elle est toute dans notre caractère.

Outre la nécessité de son objet, & les grandes ex-

---

nature s'y maintenoit malgré tous les genres de dépravation qui l'environnent.

Il est toujours prêt à nous donner ses fruits : faisons seulement des lois contre tout ce qui s'efforce de l'offusquer & de le dépraver.

preſſions qu'elle préſente à l'ame, elle eſt encore féconde en vertus républicaines & en ſentimens généreux.

Là eſt le champ de la gloire, l'égalité, la fraternité d'armes, la franchiſe, la loyauté, la diſcipline.

Là eſt la liberté & le ſaint enthouſiaſme qui fait combattre & mourir pour elle.

L'inſtitution militaire eſt toute formée : ce ſont les exercices, l'inſcription civique, le ſervice journalier, les camps, l'école des places fortes, les ports & les vaiſſeaux.

Deuxième Institution.

L'agriculture.

Nous nous ſentons tous appelés vers elle par un charme ſecret, & elle eſt la ſource de tous nos biens.

Répétons cette concluſion que l'on ne ſent pas aſſez : C'eſt en ramenant les hommes à la vie agricole, qu'on les rappelle à la ſimplicité dont ils ſe ſont éloignés. Les occupations (1) laborieuſes & les goûts ſimples, bien plus

(1) Voici comme je concevrois la part active & honorable des riches dans le travail commun de l'agriculture; ce ſeroit qu'ils fuſſent tenus, ou bien mieux encore, qu'ils ſe fiſſent une gloire d'aller élever leurs maiſons de plaiſance dans les lieux incultes.

Eux ſeuls peuvent les fertiliſer & y faire la dépenſe néceſſaire : ils en ſeroient récompenſés; le lieu les plus ingrat paie toujours la main qui le boniſie.

Ils pourroient s'applaudir d'avoir rendu ce ſervice à leur pays; étant au-deſſus du beſoin, il leur eſt plus aiſé qu'à tous autres d'ou-

que les lois, régénérent les nations. La principale inſtitution, celle qui s'allie à toutes les autres, c'eſt l'agriculture.

Là ſe trouve l'innocence des mœurs, la ſimplicité, voiſine de la nature, la vie paiſible, la frugalité, l'économie, l'hoſpitalité, les vertus patriarchales, des corps ſains & robuſtes, le ſens juſte & la vigueur de l'ame (1).

L'inſtitution de l'agriculture, c'eſt la charrue, la bèche; ce ſont les plantations, les troupeaux, les moiſſons, la vendange.

---

blier un inſtant leur intérêt propre, & de faire quelque choſe pour le bien public.

Un terrein heureuſement métamorphoſé ſeroit leur ouvrage: ils pourroient, à juſte titre, s'en glorifier, & dire: voilà un déſert que j'ai rendu habitable, un fonds de terre que j'ai créé ſur un rocher ou une bruyère.

Ils ne connoiſſent peut-être pas encore ces délices de l'ame, à la vue de tout ce qui naît & qui produit; mais ils éprouveront bientôt que ce ſont les plus variés & les plus purs qu'ils puiſſent goûter.

Et ils ſeront plus flattés encore après avoir réuſſi à établir des vergers, des boſquets mûrier, des potagers, des parterres dans la plaine des Sablons, que dans celle de Montmorency.

Un ſimple maraicher leur donne ce bel exemple ſur les galets de Grenelle.

(1) Peut-être regretterons-nous de n'avoir pu, dans la vente des biens nationaux, procurer à chaque citoyen une portion de terre, au moins un jardin; & alors ſans doute nous nous ſerions rappellé cette loi paternelle du jubilé, au moins pour cet héritage individuel.

TROISIÈME INSTITUTION.

L'induſtrie générale.

Tout citoyen doit ſubſiſter de ſon travail, par un art, un métier, une occupation qui lui aſſure l'exiſtence & le rende utile à la ſociété.

L'homme ſe porte de lui-même à l'exercice : ſon corps, ſon eſprit le lui commandent.

Il faut bannir l'inertie féodale, la molleſſe du Sybarite, l'oiſiveté qui corrompt l'homme & le couvre de vices.

On a laiſſé groſſir la multitude d'hommes qui ne vit que d'appointemens ; on a laiſſé multiplier cette eſpèce qui ſe livre aux ſpéculations effrénées.

Il eſt urgent de maintenir le commerce probe & légal, & de proteger la main qui fabrique, qui produit ſans ceſſe, met en valeur, enrichit ſon pays, contre cet agiotage arbitraire & ſans pudeur qui déſole la France, & menace toute l'Europe de fureur & de ſubverſion.

Il faut faire ceſſer toutes les mauvaiſes voies de ſubſiſter, & purger la ſociété de tant d'êtres rapaces & paraſites qui la dévaſtent.

L'inſtitution de l'induſtrie eſt le commerce, l'activité des ateliers, tous les arts & les métiers de la ſociété.

Quatrième Institution.

L'obéissance aux lois.

Elles n'ont besoin que d'être justes & paternelles : l'ordre & la prospérité sociale en découlent sans art & sans effort, & par la conséquence naturelle de tout ce qui est raison.

Le cœur de l'homme y est déja tout porté ; l'habitude lui en sera douce, & tous les biens de l'harmonie publique sont assurés.

L'institution de l'obéissance aux lois est toute entière dans nos fonctions civiles, le maintien de l'ordre, le respect pour les magistrats, la concorde & la paix.

Cinquième Institution.

L'honnêteté civile.

Les bons procédés sont l'agrément de la vie, le charme de la société. Toujours le contentement est la source des vertus ; l'homme se plaît à être bon quand il est heureux(1).

---

(1) La nature a mis dans les animaux un sentiment bien digne d'elle, & qui mérite d'être mieux remarquée ; ils sont heureux du plaisir qu'ils voient dans les autres.

Un enfant, une petite fille qui voient manger ou jouer leurs volailles, leurs lapins, leurs agneaux ; un berger qui voit paître son troupeau ; l'ancien du hameau qui voit sa commune réunie dans une fête, éprouvent une jouissance délicieuse.

Observez cette mère, dans un moment où elle fixe profondément & en silence son enfant, qui fait ses délices d'un fruit,

Le but de toute association est qu'elle soit agréable, & le législateur doit se complaire dans son ouvrage, lorsqu'il voit les citoyens entr'eux bons parens, bons voisins, bons amis, officieux, désintéressés, fidèles, donnant généreusement leur confiance & la méritant de même, portant par-tout la sincérité, la franchise, les prévenances, les services, le bon conseil.

Qu'il appelle la considération sur ces détails privés, & que l'estime publique récompense dignement ces vertus journalières.

L'institution de l'honnêteté civile, c'est notre conduite de tous les jours, l'aménité de nos mœurs, notre bonne foi, notre vie vertueuse & irréprochable.

Sixième Institution.

L'instruction.

C'est ici l'institution générale, celle qui éclaire toutes les autres. Elle cultive nos facultés & nos talens, les dirige & les applique à l'objet qui leur est propre.

Elle règle nos affections par la morale & la sagesse.

Elle élève notre ame & l'agrandit par des connoissances nouvelles.

Elle fait luire devant elle le flambeau de la philosophie, & lui ouvre les siècles & l'univers.

Elle est enfin pour nous une nouvelle intelligence.

L'institution de l'instruction sont les leçons, les livres, les cours & l'étude.

---

ou qui lui sourit dans sa gaieté; voyez la subite émotion de ses entrailles, qui le lui fait serrer contre son sein de toutes ses forces, & imprimer sur lui ses baisers répétés.

Vous-même, qui en êtes le témoin, rendez, si vous le pouvez, l'affection inexprimable qui remplit alors votre ame.

Telles ſont les inſtitutions que notre République doit conſacrer : celles-là ne ſont fondées ni ſur des uſages paſſagers, ni ſur des abus ; mais elles ſont pour tous les temps conformes à la raiſon & à l'intérêt ſocial.

Et qu'avons-nous à faire pour chacune d'elles ? De bonnes lois qui les mettent en honneur & les encouragent (1).

Toujours les lois juſtes & proſpères ſeront chéries, on ſe fera une douce habitude de les ſuivre.

On a dit : les inſtitutions, les lois ſont les peuples.

Sans doute elles doivent avoir un grand effet ſur eux, puiſqu'elles deviennent la règle de leurs actions.

Mais une inſtitution ſervile avilit, une mauvaiſe loi déprave, & c'eſt l'œuvre du légiſlateur.

Sous une bonne loi, c'eſt la ſage nature qui reprend ſon empire.

Quel eſt donc le rare mortel qui, loin de tout intérêt, de tout préjugé, de tout eſprit de domination, & guidé par le ſeul bien de ſes ſemblables, méritera de ne leur propoſer que celles qui ſoient véritablement dignes d'eux ?

De l'éducation & de l'inſtruction. A la ſuite.

---

(1) Si ces idées paroiſſent juſtes, je préſenterai un projet de décret dirigé vers ce but.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.

Meſſidor, an III.